

Grippe A(H1N1)

Préparation du dispositif neuchâtelois

Le Département de la santé et des affaires sociales
et le Département de la justice, de la sécurité
et des finances communiquent :

L'OMS ayant relevé le 30 avril 2009 le niveau d'alerte à la pandémie de la grippe porcine A(H1N1) de la phase 4 à la phase 5, le Canton de Neuchâtel prend les dispositions pratiques nécessaires pour faire face à l'apparition de cas et leur extension sur un mode épidémique. Après la tenue de plusieurs séances préparatoires réunissant le Service cantonal de santé publique et Hôpital neuchâtelois (HNe), l'Etat-major cantonal de crise s'est réuni en début de semaine pour analyser la situation et prendre les premières mesures de montée en puissance des dispositifs planifiés. Un état de situation a également été présenté ce jour à la délégation du Conseil d'Etat désignée pour la pandémie, composée des chefs du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) et du Département de l'économie (DEC).

La stratégie cantonale prévoit, entre autres, de désigner des lieux de soins pour les malades de la grippe de manière à préserver la capacité hospitalière destinée à répondre aux besoins les plus urgents. En parallèle, les modes d'activation des centres de soins ambulatoires (pandicentres) sont à l'étude.

En cas d'éventuelle aggravation de la situation au niveau mondial, la stratégie définie dans le plan de pandémie cantonal sera mise en œuvre. Ce plan répond aux recommandations de l'OMS et aux lignes directrices préconisées par l'OFSP. Ses objectifs sont de ralentir la transmission du virus et de réduire la sévérité de la maladie. Ce plan a été construit sur la base des travaux émanant de neuf groupes de travail cantonaux regroupant les services de l'Etat et les partenaires concernés tant publics que privés.

Cette planification a été approuvée par la délégation du Conseil d'Etat, qui sera par ailleurs informé hebdomadairement de l'évolution de la situation par la cellule de conduite de l'Etat-major cantonal de crise.

Aucun cas suspect signalé dans le canton de Neuchâtel

A ce jour, aucune personne présentant une suspicion de grippe A(H1N1) n'a été signalée au médecin cantonal. A la suite de l'hospitalisation de deux recrues de la caserne de la Poya (FR) pour une suspicion à la grippe A(H1N1), trois soldats neuchâtelois ayant été en contact avec eux, et libérés avant la mise en quarantaine, se sont présentées en début de semaine aux urgences de HNe. Les résultats des échantillons prélevés sur les deux

recrues fribourgeoises se sont révélés négatifs et il n'y a dès lors aucun risque de contagion des soldats neuchâtelois.

Le service cantonal de la santé publique rappelle qu'en cas de suspicion de grippe A(H1N1), vous devez **contacter par téléphone préalablement votre médecin traitant** et éviter de vous rendre directement aux urgences. L'ensemble des médecins du canton de Neuchâtel ont reçu des recommandations à cet effet. Vous ne devez en aucun cas vous rendre chez votre médecin pour éviter tout risque de contagion dans les salles d'attente. Vous êtes priés par ailleurs de rester autant que possible à la maison.

A défaut, vous pouvez aussi contacter Hôpital neuchâtelois par téléphone : Site Pourtalès au no 032 713 30 00 ; Site La Chaux-de-Fonds au no 032 967 21 11.

A ce jour, seul le laboratoire de virologie des HUG à Genève dispose d'un test diagnostique spécifique pour détecter le virus A(H1N1) en Suisse. Actuellement, les résultats des tests diagnostiques réalisés sur les échantillons pour détecter le virus sont disponibles dans un délai de 24 à 36 heures.

Masques et prescription de Tamiflu ®

L'OFSP recommande l'achat de masques de type chirurgical pour faire face à la situation épidémique si elle l'exigeait. Dans ce cas, des instructions seront données à la population.

Concernant le Tamiflu ®, il est inutile, voire dangereux, de s'en procurer et d'en consommer hors prescription médicale. Le canton dispose d'une réserve conséquente pour traiter les éventuels cas, en attendant la libération du stock national.

Renseignements et informations

Le public peut se renseigner efficacement sur la maladie et sur les recommandations de base en matière d'hygiène en se connectant sur le site officiel de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/pandemiegrippe ou en appelant la ligne d'information pour le public de l'Office fédéral de la santé publique (OFPS) au no de tél. **031 322 21 00**.

Pour de plus amples renseignements:

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 52 25.

Claude Gaberel, chef de l'EM cantonal de crise, chef du Service de la sécurité civile et militaire, tél. 032 889 63 31.

Neuchâtel, le 6 mai 2009